

EUROPEENNES

2009

MARIELLE DE SARNEZ

Tête de liste du Mouvement Démocrate en Ile-de-France

Monsieur Bernard Ravenel

Plateforme des ONG françaises pour la
Palestine

14, passage Dubail
75 010 Paris

Monsieur le Président,

Votre courrier attirant mon attention sur la situation dans les territoires palestiniens m'est bien parvenu et je vous en remercie. Soyez assuré que j'en ai pris connaissance avec la plus grande attention.

L'occupation et le contrôle de Gaza tel qu'ils existent actuellement ne respectent ni les droits humains élémentaires ni les conventions internationales. C'est pourquoi la délégation du Mouvement Démocrate au Parlement européen a fermement soutenu les résolutions condamnant le blocus complet et appelant au respect du droit humanitaire.

Il faut cependant noter que cette présence et ce contrôle répondent, de façon certes inefficace et inadaptée, à l'existence d'une menace grandissante pour l'intégrité du territoire d'Israël. Cette menace est réelle, aussi bien dans les faits, avec les attaques répétées contre les civils israéliens vivant aux frontières, que dans les discours du Hamas refusant de reconnaître l'existence de l'Etat d'Israël.

L'accord de libre mouvement et accès (AMA), signé en 2005 avec l'autorité palestinienne alors engagée dans un processus de paix, devenait irrémédiablement fragile dès lors qu'un gouvernement frontalement hostile à Israël devait en appliquer les dispositions.

Au Mouvement Démocrate, nous appelons à une levée partielle du blocus pour permettre aux habitants de Gaza l'accès aux soins et à l'aide humanitaire. Afin qu'à terme les habitants de Gaza retrouvent une économie stable et ouverte sur l'extérieur, nous souhaitons qu'un nouvel accord de mouvement incluant l'Union européenne soit signé entre les parties. Une plus forte implication de l'Europe dans ce processus nous semble s'imposer. Seule l'Union européenne conserve aujourd'hui la crédibilité et la légitimité pour assurer un contrôle juste et efficace sur certaines zones à la place d'Israël. Ce pourrait être par exemple sur les voies maritimes d'accès à Gaza.

La décision d'un rehaussement ou non des relations entre l'Union européenne et l'Etat d'Israël n'est pas de la compétence du Parlement européen. Le Conseil décide seul si l'Union européenne doit renforcer ses relations politiques et commerciales avec Israël. En revanche, dans le cadre de ce rehaussement, le Parlement européen a été tenu de donner son "avis

conforme" quant à la participation d'Israël à certains programmes communautaires ouverts à des Etats extérieurs à l'Union. Comme vous le savez, le Parlement a décidé le 3 décembre 2008 le report *sine die* du vote de cet avis suspendant ainsi toute participation. Le Président du groupe « Alliance des Démocrates et des libéraux pour l'Europe » et les parlementaires du Mouvement Démocrate ont voté pour ce report. Nous souhaitons en effet que le Conseil, en préalable à toute négociation avec l'Etat d'Israël sur le rehaussement des relations multilatérales et la participation aux programmes communautaires, obtienne de l'Etat d'Israël un engagement concret en faveur de la paix, qui passe par le respect des conventions internationales qu'il a signées et la mise en place d'une commission d'enquête internationale indépendante suite à la récente offensive dans la bande de Gaza. Sur base de ses conclusions notamment, nous demanderons à Israël de participer à hauteur de ses responsabilités au financement de la reconstruction.

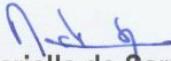
Suite aux nombreux cas dénoncés de violation du droit et des conventions internationales, une enquête approfondie doit être engagée, sans préjugés et en toute indépendance. Si le "principe de proportionnalité" n'a, à l'évidence, pas été respecté par l'Etat d'Israël lors de l'offensive, les deux parties au conflit n'ont respecté ni le "principe de précaution" ni le "principe de distinction". Le Hamas porte également de grandes responsabilités dans l'origine des derniers affrontements. Une enquête devra déterminer les responsabilités de chacun dans les pertes humaines et les destructions.

Concernant le rôle de l'Union européenne dans la mise en œuvre d'un dialogue avec le Hamas en vue de favoriser l'émergence d'un gouvernement d'unité nationale, nous sommes convaincus que le dialogue doit d'abord être renoué entre les Palestiniens eux-mêmes. Il est primordial que le Hamas s'engage dans un processus politique visant à rétablir le dialogue interpalestinien.

Sur la question de l'utilisation du matériel militaire européen, la position commune 2008/944/PESC, adoptée le 8 décembre 2008, marque la volonté de l'Union européenne de contrôler les exportations de technologie et d'équipements militaires qui pourraient être utilisés à des fins indésirables telles que la répression interne ou l'agression internationale. Dans le cas du conflit israélo-palestinien, l'Union européenne doit définir une politique d'exportation d'armes claire et cohérente.

Enfin, après l'échec du processus d'Annapolis, le Mouvement Démocrate estime qu'il est nécessaire que se tienne une Conférence internationale sous l'égide des Nations-Unies. Mais cette Conférence internationale ne trouvera son utilité que si les deux parties prenant part au conflit s'engagent véritablement à respecter les accords qui pourraient être pris en faveur de la paix. C'est la raison pour laquelle des garanties d'application doivent être exigées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Marielle de Sarnez